

Lettre ouverte du collectif CEP-Enfance « Construire Ensemble la Politique de l'Enfance » aux candidats à l'élection présidentielle 2017

Dans la période récente, la politique de l'enfance et de l'adolescence a connu des évolutions institutionnelles, législatives et sur le plan des pratiques :

- Création en février 2016 d'un ministère notamment chargé de l'Enfance.
- Création en décembre 2016 du Conseil de l'Enfance et de l'Adolescence au sein du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age. Fruit notamment de la mobilisation du collectif «CEP-Enfance»¹.
- Création du Conseil National de la protection de l'enfance.
- Publication d'un texte cadre national de l'accueil du jeune enfant à la suite du rapport sur le développement des jeunes enfants et les modes d'accueil.
- Place de la PMI confortée par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, comme dispositif de prévention et de promotion de la santé en faveur de l'enfant.
- Adoption définitive par l'Assemblée Nationale en décembre 2016 de l'interdiction des violences faites aux enfants (projet de loi «Égalité et Citoyenneté») et mise en place du programme de lutte contre la violence faite aux enfants.
- Création au sein de l'Éducation Nationale d'un corps de psychologues de l'Éducation Nationale chargé de contribuer à la réussite scolaire de tous les enfants et de mobiliser leurs compétences professionnelles au service des enfants et des adolescents pour leur développement psychologique, cognitif et social.

En dépit de ces initiatives les inégalités dans l'enfance s'aggravent, le mal être de nombreux enfants et de leur famille s'accroît... et les réponses apportées par les pouvoirs publics restent trop souvent limitées face à l'ampleur des situations constatées, quand elles ne sont pas inappropriées. Quel avenir pour un pays sans une politique ambitieuse et cohérente pour l'enfance et la jeunesse?

Le collectif «CEP-Enfance» soutiendra pour sa part tous les projets politiques et initiatives institutionnelles en faveur de la cause des enfants et des adolescents à l'occasion de la prochaine mandature. Il s'agit de parachever le cadre à partir duquel repenser les politiques publiques en matière d'enfance et de jeunesse. Un long chemin reste à parcourir pour qu'un cap général et clarifié puisse être établi et mis en œuvre en faveur de l'Enfance.

Vous êtes candidat à l'élection présidentielle. Votre programme ne saurait ignorer des propositions favorables à l'enfance, l'adolescence et la jeunesse. Nous attendons au contraire les voir affirmées clairement.

Parce que le collectif «CEP-Enfance» rassemble plus d'une centaine d'organisations de tous champs : santé, social, justice, culture, éducation, loisirs..., demandant toutes la mise en œuvre d'une véritable politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse co-construite avec l'ensemble des acteurs concernés, il entend aller à la rencontre des candidat.e.s pour leur poser cette question fondamentale : «Quelle est votre ambition, qu'elle sera votre politique pour l'enfance et la jeunesse?».

¹ Rappelons que ce conseil rassemble des élus et les administrations des secteurs de l'Enfance, mais aussi des représentants du secteur associatif et des acteurs de terrain, parmi lesquels deux membres du CEP-Enfance. De plus un collège de 12 enfants et d'adolescents est associé au Conseil Enfance du HCFEA, ce qui constitue une première dans un organisme officiel en France.

Il s'agit de reconnaître en fait et en droit chaque enfant², chaque adolescent comme une personne unique, dont le développement est singulier, et qui est titulaire des mêmes droits que tout être humain, mais qui nécessite une écoute et une attention particulières au titre de ses possibilités propres et spécifiques. Pour ce faire nous vous transmettons ces 10 propositions et vous demandons votre engagement pour y donner suite si vous êtes élu-e à la présidence de la République :

- Prendre en compte et répondre aux besoins des enfants en termes d'accueil, de santé, d'éducation³, de culture, de loisirs, de jeux, de repos, d'émancipation et de bien-être, au sein de sa famille et de la société, et au sein d'institutions et services qui contribuent favorablement à son développement.
- Définir et mettre en œuvre, dans le cadre d'une instance ministérielle pérenne dédiée à l'enfance, des priorités de politique publique en faveur des enfants, telles que la lutte contre les situations de pauvreté qui affectent plus de trois millions d'enfants ou l'action résolue contre l'ensemble des facteurs environnementaux qui nuisent au développement et à la santé des enfants⁴.
- Assurer à chaque enfant, et spécialement aux enfants qui vivent dans des situations de pauvreté, de vulnérabilité, de handicap, des conditions de vie dignes et épanouissantes, dès la naissance jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte.
- Accorder une large place à la prévention des difficultés et du mal-être de l'enfant, aussi précocement que possible avant leur éventuel cumul, tout en respectant la singularité, la variabilité et la liberté du développement de chaque enfant et des processus de parentalité.
- Promouvoir une prévention prévenante⁵, humaniste et éthique, qui évite les dommages occasionnés à la personne en prenant soin de sa dignité et en soutenant sa capacité à reprendre confiance en elle-même et en la société. C'est aussi à partir de cette démarche qu'il convient de repenser un accompagnement et une préparation à l'orientation du jeune, trop exclusivement et précocement définie aujourd'hui du seul point vue de la rationalité économique et de l'insertion professionnelle.
- Garantir à chaque enfant et à tous les enfants, sans aucune distinction de condition, un accès aux mêmes droits fondamentaux et indivisibles reconnus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, qu'il s'agisse des droits sociaux, économiques et culturels ou des droits civils et politiques.
- Sortir des cloisonnements institutionnels en favorisant le travail collaboratif avec et autour de l'enfant. Travailler sur la continuité des espaces et des temps de vie de l'enfant.
- Repenser les formations des professionnel-le-s intervenant auprès des enfants. Développer des formations professionnelles initiales et continues, hautement qualifiantes, s'adressant à tou-te-s les professionnel-le-s travaillant auprès des enfants et des jeunes, de l'aube de la vie à l'âge de jeune adulte. Travailler la coéducation parents professionnel-le-s et la cohérence entre les champs d'intervention, dans une approche globale et concertée de l'enfant.
- Définir des moyens suffisamment conséquents et pérennes, consacrés aux institutions et dispositifs en charge des enfants, pour ne pas conditionner la politique de l'Enfance à des ajustements budgétaires conjoncturels qui rendent impraticables toute forme d'action à visée émancipatrice et qui nuisent à la pérennité des dispositifs et des projets et à la sérénité des équipes et des enfants.
- Privilégier une réelle participation des enfants et des jeunes dans toutes les dimensions : territoriale, institutionnelle... et sur tous les domaines qui les concernent.

² Par « enfant », nous entendons, au sens de l'article 1 de la Convention internationale des droits de l'enfant, « tout être humain âgé de moins de 18 ans ».

³ Qui inclut l'école et l'ensemble des acteurs contribuant à l'éducation.

⁴ Cf. les priorités de politiques publiques à promouvoir dans le champ de l'enfance, retenues par les 107 organismes partie prenantes du CEP-Enfance (doc "Alertes" en PJ).

⁵ Sur la notion de pratique « prévenante » cf. la postface de : Collectif « Pasde0deconduite » *La prévention prévenante en action*, éditions Erès 2012, p.228-232